

Fiche de candidature au relogement PDALHPD 2019-2024

Territoire de l'arrondissement de Dunkerque

Un dossier complet réduit les délais de traitement

Merci de compléter tous les champs et de fournir toutes les pièces demandées

I - ORGANISME D'ACCUEIL

Nom de l'organisme : _____

Nom / prénom du professionnel : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Mail : _____

Portable professionnel : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Cachet

II - DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL (DLS) *Obligatoire pour toute candidature - Ne pas la joindre*

N° unique départemental en cours de validité :

0	5	9																
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Toutes les informations fournies dans la présente fiche doivent correspondre à celles renseignées dans la DLS. En cas d'évolution de la situation ou des besoins, il est IMPERATIF de mettre à jour la DLS.

J'atteste que le ménage accepte un logement collectif (obligatoire)

III – IDENTITÉ DU DEMANDEUR

[Mode d'emploi](#)

➤ Joindre CNI, titre de séjour...pour le demandeur et le co demandeur.

	DEMANDEUR	CO-DEMANDEUR (conjoint, colocation)
Nom		
Prénom		
Civilité	M F	M F
Nom de jeune fille		
Date et lieu de naissance		
Situation professionnelle (inscrit Pôle Emploi, CDI, CDD, ...)		

N°CAF :

Situation familiale :[Mode d'emploi](#)

Marié(e) Célibataire Vie maritale PACS
 Divorcé(e) Séparé(e) de fait Veuf(ve)

➤ En cas de séparation, joindre les justificatifs de démarche de divorce ou de rupture de PACS indispensables pour l'accès au parc social.

Coordonnées du demandeur :

Adresse Courrier :

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse Lieu de vie :

Nom et prénom de l'hébergeant : _____

IV - COMPOSITION DU FOYER à reloger (Hors demandeur et co-demandeur)[Mode d'emploi](#)

➤ Joindre CNI, titre de séjour... pour toutes les personnes majeures + copie livret famille pour les mineurs

NOM	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Situation (scolarité, profession, formation)	A prendre en compte dans la demande de logement			
					A demeure	Droit de visite	Garde alternée	Non

OBSERVATIONS (Naissance attendue, Modalités du droit de garde, Situation particulière,...)

➤ Joindre les pièces justificatives du mode de garde (si disponible)

➤ Joindre les justificatifs des 3 derniers mois (fiches de paie, attestations Pôle Emploi, CAF, pension de retraite...)

Nature	Montants <u>moyens</u> mensuels sur les 3 derniers mois		
	Demandeur	Co demandeur (conjoint, colocation...)	Autres (cumulés)
Salaires ou revenus d'activité			
Allocations Pôle Emploi			
Indemnités journalières (maladie)			
Invalidité			
Handicap (AAH et/ou MVA)			
Retraite / Réversion/ ASPA			
Prestations familiales (ASF, CF, AF, PreParE et PAJE)			
RSA socle ou majoré			
Prime d'activité			
Revenus de formation			
Autres (préciser) : pension alimentaire, CEJ, EVA, ...			
Total	(A)	(B)	(C)

TOTAL GENERAL RESSOURCES MENSUELLES DU FOYER (A) + (B) + (C)

Attention : l'éligibilité au PDALHPD est désormais conditionnée, dans le cas des dossiers présentant une dette locative ou d'hébergement, au cadrage de cette dernière et à la reprise des paiements de la part à charge depuis 3 mois minimum.

Existence d'une dette locative ou d'hébergement institutionnel	OUI NON	Cadrage de la dette (obligatoire)	dossier Banque de France plan d'apurement ou autre : _____ (précisez)
Reprise des paiements depuis 3 mois	(obligatoire)	La CCAPEX a-t-elle été saisie ?	OUI NON

➤ Joindre tout justificatif disponible (quittances, reçus, courriers BdF, note sociale, ...)

Demande FSL en cours	OUI NON	Certificat FSL	accord refus
----------------------	------------	----------------	-----------------

➤ En cas d'accord du FSL, joindre le certificat de recevabilité

AVIS D'IMPOSITION N-2

Ce document n'est pas exigé pour le dossier PDALHPD mais il permet une prise en charge plus rapide de la demande par les bailleurs sociaux. A noter qu'il sera obligatoire pour un passage en Commission d'Attribution Logement (CALEOL).

VI – SITUATION DE MAL-LOGEMENT DU MENAGE

Sous Plafond de ressources 2 RSA ou 2,5 RSA ¹ [Mode d'emploi](#)

A - Sans domicile propre avec ancienneté minimale de DLS de 9 mois *

➤ *Joindre l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée précisant la date de début de l'hébergement et le lien de parenté, ainsi que la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant et son justificatif de domicile de moins de 3 mois, OU l'attestation de domiciliation administrative recto / verso, la redevance de camping, ou facture d'hôtel, ou redevance aire d'accueil.*

NB : Les situations de premières décohabitation ne sont pas éligibles au PDALHPD

** Joindre un rapport de situation étayé pour déroger à la durée minimale de DLS de 9 mois **uniquement** pour les situations de rue, les sortants d'ASE et les sortants de détention depuis moins de 9 mois.*

B - Taux effort Excessif dans le parc privé : Locataire dont le taux d'effort **loyer** est supérieur à 33% [CalculletteFSL](#)

➤ *Joindre Bail récent ou quittance de loyer de moins de 3 mois accompagné(e) de la calcullette FSL complétée*

C - Menacé d'expulsion locative dans le parc privé

Personne faisant l'objet d'un jugement pour résiliation de bail, quel que soit le motif

OU

Au stade de l'assignation, avec un taux d'effort loyer > au taux d'effort FSL (33%) [CalculletteFSL](#)

➤ *Joindre l'assignation accompagnée de la calcullette FSL attestant d'un taux d'effort excessif OU le jugement de résiliation de bail (ou le Commandement de quitter les lieux le cas échéant)*

D - Locataire du parc privé en situation de handicap : (les 2 conditions ci-dessous doivent être cochées)

Demandeur ou tout autre membre du foyer dont le handicap est reconnu par la MDPH ou APA GIR 1 à 4

ET

Inadaptation non remédiable du logement occupé, attestée par la MDPH ou par un rapport de situation établi par un professionnel (ergothérapeute, travailleur social, ...) qui s'est rendu au domicile

N° de dossier MDPH : _____

NB : L'inadaptation est caractérisée par l'impossibilité d'accéder au logement ou à ses pièces essentielles.

➤ *Joindre la reconnaissance MDPH ou APA ainsi qu'un avis de la MDPH ou un rapport de situation établi par un professionnel qui s'est rendu au domicile et qui doit comporter les attendus du mode d'emploi. L'annexe handicap de la DLS doit obligatoirement être renseignée.*

E - Sur occupation dans le parc privé : Locataire du parc privé, critères FSL ou DALO selon le plus favorable pour permettre l'éligibilité

Nombre de pièces (Séjour + Chambres) : _____

Surface habitable (en m²) : _____

➤ *Joindre le bail précisant la typologie et la superficie habitable OU rapport SCHS*

F - Parc privé non décent : locataire du parc privé (les 3 conditions ci-dessous doivent être cochées)

Conservation de l'Allocation Logement par la CAF **depuis au moins 12 mois**

ET

Un enfant mineur à charge ou en droit de visite ou personne en situation de handicap au foyer

ET

Risque avéré (pour la sécurité physique et pour la santé des locataires) OU absence de 2 éléments de confort ou 1 élément de sécurité

➤ *Joindre le rapport du SCHS ou de la commune OU la fiche RSD décence OU arrêté préfectoral pour danger imminent et le courrier de la CAF attestant de la conservation de l'allocation logement.*

¹ 2,5 RSA : Uniquement pour les travailleurs isolés, précaires (CDD, interim, CDDI), de moins de 30 ans

Sous Plafond de ressources 2 RSA ou 2,5 RSA² avec possibilité de dérogation [Mode d'emploi](#)

G - Hébergé dans le cadre d'un dispositif institutionnel (CHRS, CHU, stabilisation, CADA, CPH, ALT, nuitées d'hôtel, centre maternel, maison de l'enfant à caractère social, village d'insertion, Lit Halte Soins Santé, Lit d'Accueil Médicalisé, Assistant Familial) sans condition de durée.

Préciser la nature de la structure : _____

➤ **Joindre l'attestation de la structure**

H - Logé dans une structure de logement adapté / accompagné (résidence sociale, RHJ (ex-FJT), FTM, pensions de famille) ou logement de transition (IML sous conditions)

Préciser la nature de la structure : _____

➤ **Joindre l'attestation de la structure**

Attention : pour les Pensions de famille, 24 mois de présence, 12 mois d'ancienneté de DLS et joindre une note sociale

I - Logé dans un logement déclaré insalubre par arrêté préfectoral avec interdiction d'habiter, ou un local impropre à l'habitation par arrêté préfectoral

Date arrêté : _____

➤ **Joindre l'Arrêté préfectoral d'insalubrité ou le courrier de carence du propriétaire, actée par le Comité de Suivi des Arrêtés Préfectoraux d'Insalubrité (COSAPI). Voir [Mode d'emploi](#) pour les arrêtés de mise en sécurité**

J - Victime de violences issue du parc privé ou du parc social

Personne victime de violences au sein du foyer

➤ **Au sein du foyer, joindre une note sociale étayée d'un travailleur social et/ou un récépissé du dépôt de plainte (obligatoire si le couple est marié et en l'absence de démarche de divorce)**

OU

Personne victime de violences aux abords du logement protégée par une décision judiciaire

➤ **Si violences non intra familiales, joindre la décision judiciaire (ordonnance de protection, interdiction d'entrer en contact, interdiction de se rendre dans certains lieux, condamnation pénale...)**

OU

Personne victime de traite humaine (personne engagée dans un parcours de sortie de prostitution ou personne en situation de prostitution et suivie par une association agréée ou victime de l'une des infractions de traite des êtres humains et accompagnée par une association agréée ou une MNS)

➤ **Joindre la note sociale étayée d'une association agréée ou d'une MNS**

K - Sortie de prison : Personne en détention dont la sortie est programmée

➤ **Joindre le certificat de présence ou le rapport de situation du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)**

Sous Plafond de ressources 2,5 RSA

L - Retour à l'emploi : obligation de cocher toutes les cases ci-dessous

Venant de signer un CDI ou un CDD ≥ 6 mois (Dépôt de la candidature au plus tard dans les 6 mois suivant le retour à l'emploi)

ET

Locataire du parc privé éloigné du nouveau lieu de travail ou Sans domicile propre

ET

Allocataire RSA ou minimum 12 mois de chômage ou moins de 30 ans suivi par une MNE ou une mission locale

➤ **Joindre le justificatif de chômage et/ou CAF pour indemnité Pôle Emploi ou RSA, un justificatif de reprise d'activité, un rapport de situation établi par le service source (MNS, une mission locale, CAF, ...) précisant les difficultés pour se rendre sur son lieu de travail (pas de véhicule personnel ou de transport en commun, horaires de travail décalés, trajet > 50km ou durée > 45 min)**

² 2,5 RSA : Uniquement pour les travailleurs isolés, précaires (CDD, interim, CDDI), de moins de 30 ans

VII - LE LOGEMENT SOUHAITE

[Mode d'emploi](#)

- **Caractéristiques du logement :**

Typologie du logement recherché : T _____ soit : _____ chambres

Communes inscrites sur la demande de logement (DLS) :

Attention : le ménage doit impérativement accepter un logement collectif dans la DLS

- **Situation de handicap :**

Situation de handicap nécessitant un logement adapté ? OUI NON

Si OUI, besoin d'un logement adapté PMR OUI NON

Attention : l'annexe handicap de la DLS doit impérativement être renseignée

OBSERVATIONS

VIII - L'ACCOMPAGNEMENT EN COURS

- Accompagnement social lié au logement existant : OUI NON

si OUI, par quelle structure ? _____

par qui ? (nom / fonction / dispositif) _____

- Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) : OUI NON

si OUI, par quelle structure ? _____

par qui ? (nom / fonction / dispositif) _____

- Le demandeur ou co-demandeur fait-il l'objet d'une tutelle / curatelle / sauvegarde de justice ?

OUI NON date de fin de la mesure (cf. jugement) : _____

si OUI, par qui ? (nom / fonction / structure) _____

- Accompagnement social lié au dispositif **RSA** ? OUI NON

si OUI, par quelle structure ? _____

qui ? (nom et fonction) _____

- Accompagnement social lié au dispositif **EVA** ? OUI NON

Si oui et connu, par quelle structure ? MNS PDMNA

IX - PARCOURS LOGEMENT

A minima durant **les 3 dernières années** (Expériences locatives antérieures, ...)

Le motif de départ doit impérativement être précisé. Les départs volontaires du parc social de moins de 12 mois ne sont pas éligibles au PDALHPD.

Période : de à	Statut	Bailleur	Motif du départ	Observation

Y a-t-il déjà eu une expulsion du parc social ? OUI NON

si OUI, par quel bailleur ? _____

OBSERVATIONS

--

En complément de cette fiche de candidature, une note sociale ou un rapport de situation peut être joint si le professionnel l'estime utile.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à transmettre les justificatifs nécessaires à l'instruction de ma demande.

Je suis informé(e) de la transmission de ma fiche de candidature au relogement au CTT.

Je suis informé(e) de la transmission de la note sociale éventuelle au service de l'Etat chargé du secrétariat du CTT.

Je suis informé(e) que deux refus de proposition adaptée de logement annulent ma candidature et la rendent inéligible pendant une durée de 2 ans. Le cas échéant, ma demande de logement social reste active mais n'est plus prioritaire dans le cadre du PDALHPD.

DATE : ____/____/____

Signature du Demandeur (obligatoire)

(Le cas échéant) Signature du co-demandeur

Les membres du Comité Technique Territorial et toute personne appelée à assister aux réunions de ce comité, ainsi que les agents chargés de recueillir et exploiter les données nominatives relatives aux personnes et familles dont les situations sont examinées par le CTT, sont tenus à une obligation de confidentialité.

Dans le cadre la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et de la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL), l'État et le Département du Nord mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel. Ce traitement de données est mis en œuvre sur le fondement de l'article 5 3° de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

Les données enregistrées n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée et sont collectées au sein de la fiche de candidature au relogement PDALHPD. L'ensemble des données obligatoires est indiqué sur le formulaire.

Les catégories de données collectées sont :

- *Le numéro unique départemental,*
- *L'identité du demandeur et du co-demandeur,*
- *La composition du foyer à reloger (Hors demandeur et co-demandeur),*
- *Les ressources,*
- *Les données relatives au FSL,*
- *L'avis d'imposition N-2 (facultatif),*
- *Les critères d'éligibilité,*
- *Les caractéristiques du logement souhaité,*
- *La situation de handicap nécessitant un logement adapté,*
- *L'accompagnement en cours,*
- *Le parcours logement (dossier de surendettement à la Banque de France et/ou dossier CCAPEX en cours),*
- *La note sociale ou le rapport de situation.*

Les données enregistrées sont sécurisées et conservées conformément aux prescriptions des archives départementales, pendant la durée du PDALHPD 2019-2024.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez définir le [sort de vos données après votre décès](#), en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données – Département du Nord 51 rue Gustave Delory 59047 Lille ou par courriel à dpd@lenord.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

De plus, vous pouvez vous opposer au profilage, demander la limitation du traitement et le cas échéant introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

- Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr.

Validation du service source

(Réfèrent social ou Autorité hiérarchique compétente)

Le _____

Signature :

TRANSMISSION

de la fiche de candidature au Secrétariat du CTT :

De préférence par mail

ddtm-pdalpd-dunkerque@nord.gouv.fr

Ou par courrier

CTT Dunkerque – DDTM du Nord
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE Cedex